Appui aux étudiants et étudiantes participant à des compétitions
Lignes directrices

Faculté des sciences de la santé (adopté au conseil de faculté le 23 juin 2005)

Afin de reconnaître les efforts que font certains de nos étudiants et étudiantes pour exceller à la fois dans leur scolarité et dans un domaine sportif ou artistique, la Faculté des sciences de la santé propose l'adoption de mesures spéciales pour accommoder la participation de ces étudiants et étudiantes à : (a) des compétitions de niveau local (quand elles représentent la porte d'entrée aux compétitions de plus haut niveau), provincial, national ou international; (b) des répétitions ou des entraînements particuliers en vue de ces compétitions. La Faculté des sciences de la santé recommande donc aux professeurs et professeures les procédures suivantes :

1. Demander à l'étudiant ou étudiante qui doit s'absenter d'un cours, reporter un travail ou différer un examen d'apporter une lettre signée par la personne responsable (p. ex. : son entraîneur ou entraîneuse) *confirmant* la date de l'événement ou l'activité, et la nécessité pour l'étudiant d'y participer.
2. **(A) Dans le cas d'un cours manqué, ou d'un travail ou un examen non final qui doit être reporté** :
   i. À la réception de la lettre de confirmation susmentionnée, autoriser l'étudiant ou l'étudiante à s'absenter du cours, ou à remettre son travail ou faire son examen plus tard, sans répercussion.
   ii. Conseiller l'étudiant ou l'étudiante sur la façon d'obtenir les notes du cours et les documents distribués lors de celui-ci, ou de reporter l'examen ou le travail.

   (B) Dans le cas d'un travail de fin de trimestre ou d'un examen final qui doit être différé :

   i. À la réception de la lettre de confirmation susmentionnée, demander à l'étudiant ou 1'étudiante de remplir et de signer le formulaire Demande de note différée disponible au secrétariat scolaire, puis de le faire signer par le directeur ou la directrice du programme ou de l'école, avant de le remettre au secrétariat scolaire.
   ii. Conseiller l'étudiant ou l'étudiante sur la façon de différer l'examen ou le travail final.